

DÉLIBÉRATIONS

N° 2023/021/4.1

Feuillet n°026



Communauté de Communes
Terrassonnais
Haut Périgord Noir

Département de la DORDOGNE – Arrondissement de SARLAT
Communauté de communes Terrassonnais Haut Périgord Noir
58 avenue Jean Jaurès 24120 TERRASSON-LAVILLEDIEU

L'an deux mil vingt-trois, le 2 mars, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Terrassonnais Haut Périgord Noir, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle des fêtes de La Bachellerie, sous la présidence de M. Dominique BOUSQUET, Président.

Date de convocation : 23 février 2023

| Nombre de Conseillers Communautaires | |
|--------------------------------------|----|
| En exercice | 58 |
| Présents | 41 |
| Votants : | 48 |
| Pour : | 48 |
| Contre : | 0 |
| Abstention : | 0 |

PRÉSENTS :

Titulaires : Didier CLERJOUX, Josiane LEVISKI, Sylviane GRANDCHAMP, Lionel ARMAGHANIAN, Bernadette MERLIN, Jean-Marie CHANQUOI, Stéphane ROUDIER, Annie DELAGE, Gaston GRAND, Élodie REBEYROL, Nicolas DJERBI, Roland MOULINIER, Daniel BOUTOT, Daniel BARIL, Jean-Pierre VERDIER, Denis ADAMSKI, Francine BOURRA, Nadine PIERSON, Claude SAUTIER, Alexandra DUMAS, Francis AUMETTRE, Jean-Jacques DUMONTET, Michel MEYNARD, Marie-Claire ADOUX, Edmond Claude DELPY, Bernard DURAND, Claude TURBANT, Régine ANGLARD, Bernard BEAUDRY, Dominique BOUSQUET, Jean BOUSQUET, Frédéric GAUTHIER, Fabien JAUBERT, Jean-Yves VERGNE, Jean-Luc BLANCHARD, Nicole RAVIDAT, Dominique DURAND, Laurent PELLERIN.

Suppléant : Dominique DURUY représentée par Gilles COZANET, Jacques MIGNOT représenté par Maurice DUBREUIL, Patrick DELAUGEAS représenté par Patrick BONIN.

Excusés : Bertrand CAGNIART donne pouvoir à Claude SAUTIER, Gérard MERCIER, Patricia FLAGEAT, Patrick GAGNEPAIN, Jean-Michel LAGORSE, Jean-Louis PUJOLS donne pouvoir à Élodie REBEYROL, Sébastien LUNEAU, Olivier ROUZIER, Mattia TRENTMONT donne pouvoir à Dominique BOUSQUET, Jean-Michel LAGORSE, Coralie DAUBISSE donne pouvoir à Frédéric GAUTHIER, Isabelle DUPUY, Roger LAROUQUIE, Claudine LIARSOU donne pouvoir à Jean BOUSQUET, Sabine BOUTINAUD donne pouvoir à Jean-Yves VERGNE, Maud MANIERE, Caroline VIEIRA donne pouvoir à Bernard BEAUDRY.

SECRÉTAIRE : Mme Josiane LEVISKI.

OBJET : Création d'un poste d'assistant(e) gestionnaire comptable

Conformément à L313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil communautaire de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

AR Prefecture

024-200041150-20230302-DE2023021-DE
Reçu le 07/03/2023

Afin de pouvoir mettre en place un contrôle de gestion des dépenses et afin de pallier à l'augmentation de l'activité comptable, il convient de renforcer les effectifs du Pôle des services fonctionnels en créant un poste d'assistant(e) gestionnaire comptable à temps non complet.

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment ses articles L313-1 et L332-8 2°
Vu la proposition de la commission finances en date du 21 février 2023,
Vu le bureau du 21 février 2023 et le rapport d'orientations budgétaires,

Le Président propose à l'assemblée :

La création d'un emploi permanent d'adjoint administratif relevant de la catégorie C, à temps non complet à raison de 17h30mn hebdomadaires, à compter du 1^{er} avril 2023.

A ce titre, cet emploi sera occupé par un fonctionnaire appartenant au cadre d'emplois des adjoints administratifs relevant de la catégorie hiérarchique C.

A défaut, la collectivité pourra recourir à l'emploi d'un contractuel sur la base de l'article L332-8 disposition 2 du Code Général de la Fonction Publique.




L'agent affecté à cet emploi sera chargé des fonctions suivantes :

Gestion comptable :

- Procéder aux opérations d'engagement, de liquidation et de mandatement des budgets de la collectivité,
- Suivre et mettre à jour l'inventaire
- Être l'interlocuteur privilégié des fournisseurs et de la Trésorerie
- Assurer l'intérim des collègues du service pendant les congés

La rémunération et le déroulement de la carrière correspondront au cadre d'emplois concerné.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

-  **APPROUVE** la création de l'emploi permanent d'assistant(e) gestionnaire comptable à temps non complet, à raison de 17h30 hebdomadaires
-  **INSCRIT** les crédits nécessaires au budget de la collectivité ;
-  **AUTORISE** le Président à faire, dire et signer l'ensemble des pièces relatives à ce dossier.

Fait et délibéré au siège les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme, fait à Terrasson-Lavilledieu,
le 06/03/2023

Le Président,
Dominique BOUSQUET

Communauté de Communes
58 Avenue Jean Jaurès
24120 Terrasson-Lavilledieu
05 53 50 96 10
Haut Périgord Noir

Terrassonnais

Communauté de Communes
58 Avenue Jean Jaurès
24120 Terrasson-Lavilledieu
05 53 50 96 10
Haut Périgord Noir

AR Prefecture

024-200041150-20230302-DE2023021-DE
Reçu le 07/03/2023